



Commune de Chevilly

Mise à l'enquête publique

Plan d'affectation communal PACom

La Municipalité de Chevilly soumet à l'enquête publique le plan d'affectation communal conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et l'article 20 du règlement sur l'aménagement du territoire (RLAT) pendant la période s'étendant du 26 août 2023 au 25 septembre 2023.

Les documents de l'enquête publique sont :

- le plan et le règlement du Plan d'affectation.

La Municipalité met en consultation durant le même délai le rapport explicatif selon l'article 47 OAT, ainsi que l'avis préalable cantonal.

Le dossier est déposé au bureau communal où il peut être consulté les lundis de 17h30 à 19h et les mardis de 8h à 12h.

L'ensemble du dossier est également disponible sur la page d'accueil du site internet de la commune.

Les oppositions et les observations auxquelles donnent lieu le projet sont déposées par écrit au bureau communal ou envoyées à la Municipalité de Chevilly, Rue du Collège 2, 1316 Chevilly durant le délai d'enquête.

Une séance d'information publique est organisée le 29 août 2023 à 19h30 à la salle villageoise.

La Municipalité